
*Contributions de la FCSF concernant
les mesures de renforcement du confinement*

Au 6 novembre, quelques éléments de remontée en préambule ...

- Un certain nombre d'accueillants de LAEP issus de collectivités notamment n'ont plus l'autorisation d'être présents sur sites
- Consignes de PMI sur fermeture des LAEP
- Des collectivités ayant demandé la fermeture de l'ensemble des ERP empêchant la mise en œuvre des activités encore autorisées suite au décret 2020-1310 du 29 octobre.
- Situation mieux vécue qu'en mars et a été soulignée la rapidité des précisions !
- Beaucoup de questions encore sur les attestations de déplacements et le besoin d'explications auprès des familles, des professionnels et bénévoles
- Situation moins complexe avec l'ouverture des écoles
- Mesures de contact-tracing facilement mises en œuvre mais pas de témoignage de l'utilisation lors de cas-contact dans les structures

En cas de durcissement, partir de l'approche globale des centres sociaux ...

- Rôle clef des centres sociaux pour être relais, diffuser notamment les mesures sanitaires et favoriser la compréhension du confinement , capacité de veille sociale sur le territoire
Une partie de ce rôle est porté par le projet « familles » du centre social mais cela est aussi dans le rôle d'animation globale (politique des structures de l'AVS)
- Les centres sociaux sont des « portes faciles d'accès » pour les familles, il faut pouvoir continuer d'assurer un accueil : rôle de relais auprès de partenaires, de prévention = capacité de traitement des urgences en interne ou de relais vers les partenaires. Rôle de prévention.
- Rôle des centres sociaux dans : le lien social, la prévention des Violences Educatives Ordinaires et Violences Intrafamiliales, la lutte contre le repli sur soi. Point d'attention sur les familles devenues invisibles et dont le lien est peu à peu repris, risque d'une nouvelle rupture de liens. Capacité des centres sociaux à être en vigilance sur les familles nécessitant un accueil individuel
- Le centre social doit apparaître (y compris physiquement, par son ouverture visible) comme l'espace qui produit l'énergie nécessaire à la mise en œuvre des solidarités sur les territoires.

=> A minima donc : permettre un accueil individuel en présentiel pour les structures AVS , en mode « libre » et/ou sur rendez-vous : mission complémentaire et nécessaire

... et permettre : *Quelles actions doivent être maintenues – avec adaptation – s’il y a durcissement*

Principes généraux

- Conserver la capacité d'accueil sur la petite enfance
- Conserver et préciser dans la mesure du possible la capacité à « allers vers », dans l'espace public ...en articulation avec le rôle de veille sociale des centres sociaux
- Possibilité pour les salarié.e.s hors fonctions supports d'être présents sur site (dans et hors les murs) dans la mise en œuvre de l'action de veille sociale et d'accueil individualisé
- Fonctionnement dans une logique de « bulle » de familles fréquentant les structures afin d'éviter les brassages
- Aide alimentaire

Actions CLAS (Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) :

- Jugées absolument prioritaires au sein du réseau des centres sociaux en tant qu'espaces ressources essentiels pour les parents et les enfants : logique de continuité éducative et de soutien à la parentalité
- Adaptation possible en passant en mode individuel et en envisageant un étalement des horaires d'accueils (en particulier en adéquation avec d'éventuelles restrictions au sein des établissements scolaires et les passages en demi-groupe)
- En fonction de la situation dans les établissements scolaires, envisager une montée en charge de l'action des CLAS

Actions LAEP :

- Jugé également prioritaire car parfois seul espace de sociabilisation et de rencontres, en particulier pour les enfants non encore scolarisés, espace de répit aussi pour certaines familles
- Possibilité d'adaptation en mode individuel ou en accueil restreint (2 familles à la fois par exemple pour privilégier des échanges)
- Points de vigilance : rôle de socialisation des LAEP, espace de prévention – relais des mesures sanitaires

Actions REAAP :

- Globalement jugées moins prioritaires MAIS avec une adaptation sur des modes d'accueils individualisés ou en accueil « à très petit effectif »
- Privilégié – permettre dans l'accueil individuel les ateliers parents-enfants qui sont compliqués à conduire en distanciel

Jeunesse

- Nécessité de pouvoir poursuivre l'action auprès des jeunes au-delà du périscolaire en particulier si les établissements scolaires ferment partiellement ou sont en demi-groupes pour garder le lien avec les jeunes sur les territoires

A propos de la question du numérique

- Conséquences toujours importantes de la fracture numérique, adaptations nécessaires principalement dans la médiation de l'usage des outils en lien avec les problématiques d'équipements. Mission qui ne peut se faire qu'en présentiel et en accueil individuel.

Quelles adaptations possibles :

- Fourniture de kits (activités culinaires, manuelles) aux familles en mode dépose au domicile ou collecte au centre
- Intervention en visio-conférence ou par téléphone auprès des familles
- Accompagnement financier éventuel de la montée de charge des CLAS si passage en demi-groupe ou fermeture des établissements scolaires

Points complémentaires :

- Observation d'une demande de facultés (et à venir de lycées probablement) d'accueils individualisés pour les publics ne bénéficiant pas des équipements nécessaires (espaces, numérique)
- Privilégier l'accueil au sein du centre social plutôt qu'en structures scolaires en cas de passage en demi-groupes ou de remise en place de logiques d'enfants de personnels prioritaires
- Nécessité d'un renforcement des moyens des CAF et Département dans le traitement des aides sociales (fluidité) : arrive en ricochet sur les centres sociaux et les missions d'accès aux droits

FCSF – Novembre 2020

Note élaborée à partir de contributions de directions de centres sociaux, de fédérations de centres sociaux gérant notamment des LAEP, EAJE, REAAP, CLAS.

Territoires concernés : Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Nord-Pas-De-Calais.